



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/POPS/INC.7/3
16 avril 2003

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMITE DE NEGOCIATION INTERGOUVERNEMENTAL
CHARGE D'ELABORER UN INSTRUMENT INTERNATIONAL
JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT AUX FINS DE
L'APPLICATION DE MESURES INTERNATIONALES
A CERTAINS POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

Septième session
Genève, 14-18 juillet 2003

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Préparatifs de la Conférence des Parties

**SCHEMA POSSIBLE POUR L'ETABLISSEMENT DE RAPPORTS PAR
LES PARTIE UTILISANT DU DDT****

Note du secrétariat

1. La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants stipule, au paragraphe 1 de la deuxième partie de son annexe B, que la production et l'utilisation du DDT doivent être éliminées excepté pour les Parties qui ont notifié au secrétariat leur intention de produire et/ou d'utiliser du DDT. En vertu du paragraphe 4 de la deuxième partie de l'annexe B, chaque Partie qui utilise du DDT doit fournir tous les trois ans au secrétariat et à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) des informations sur la quantité utilisée, les conditions de cette utilisation et son intérêt pour la stratégie prophylactique de cette Partie, sous une forme à décider par la Conférence des Parties en consultation avec l'OMS.
2. A sa sixième session, dans sa décision INC-6/2 relative au DDT, le Comité de négociation intergouvernemental a prié le secrétariat, en coopération avec l'OMS, d'établir un rapport sur un schéma possible pour l'établissement de rapports par les Parties utilisant du DDT sur les quantités utilisées, les conditions de cette utilisation et son intérêt pour les stratégies prophylactiques, comme demandé au paragraphe 4 de la deuxième partie de l'annexe B à la Convention de Stockholm.

* UNEP/POPS/INC.7/1.

** Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, annexe B, deuxième partie, paragraphe 4; rapport du Comité de négociation intergouvernemental sur sa sixième session (UNEP/POPS/INC.6/22), annexe I, décision INC-4/2.

3. Comme suite à cette décision, le secrétariat, en coopération avec l'OMS, a établi l'annexe à la présente note, qui contient un schéma possible pour l'établissement de rapports par les Parties utilisant du DDT, ainsi qu'il est demandé au paragraphe 4 de la deuxième partie de l'annexe B à la Convention. L'annexe à la présente note n'a pas été éditée officiellement.

4. Les Parties à la Convention qui doivent fournir des informations sur l'utilisation du DDT en application du paragraphe 4 de la deuxième partie de l'annexe B à la Convention devront également communiquer les autres informations pertinentes requises pour évaluer si le DDT reste nécessaire pour la lutte contre les vecteurs pathogènes en application du paragraphe 6 de la deuxième partie de l'annexe B. Cette dernière exigence est examinée dans le document UNEP/POPS/INC.7/4. Pour des raisons d'efficacité, le schéma exposé dans l'annexe à la présente note est également conçu de manière à permettre de fournir les informations requises pour évaluer si le DDT reste nécessaire pour la lutte contre les vecteurs pathogènes.

Mesure que pourrait prendre le Comité

5. Le Comité souhaitera peut-être envisager :

a) De prendre note du projet de schéma figurant dans l'annexe à la présente note pour les rapports que doit présenter chaque Partie utilisant du DDT pour la lutte contre les vecteurs pathogènes;

b) De prier le secrétariat, en coopération avec l'OMS :

- i) De tester le schéma sur le terrain dans les pays qui utilisent du DDT pour la lutte contre les vecteurs pathogènes;
- ii) De consulter des spécialistes de la conception des formulaires en vue de déterminer comment le schéma actuel pourrait être modifié de manière à permettre de collecter plus efficacement les informations requises;
- iii) D'élaborer un schéma modifié en tenant compte des résultats des mesures demandées aux alinéas i) et ii) ci-dessus;
- iv) De soumettre le schéma modifié à la Conférence des Parties lors de sa première réunion pour examen et adoption éventuelle.

Annexe

**PROJET DE SCHEMA POUR LES RAPPORTS A PRESENTER PAR CHAQUE PARTIE UTILISANT
DU DDT POUR LA LUTTE CONTRE LES VECTEURS PATHOGENES EN APPLICATION DU
PARAGRAPHE 4 DE LA DEUXIEME PARTIE DE L'ANNEXE B A LA CONVENTION DE
STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS**

A. ORIGINE DU DDT**Production intérieure**

1. Votre pays produit-il du DDT? Dans l'affirmative, passer à la question n° 2, et dans la négative, à la question n° 4

2. Liste des installations de production de DDT dans le pays :

N°?	Installation de production	Emplacement	Capacité de production totale	Production annuelle nette (kg de matière active)			Formulation
				1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	
i.							
ii.							
iii.							

3. Pour chacune des installations susmentionnées, fournir les informations suivantes :

N°?	Installation	Capacité et emplacement des installations de stockage	Pourcentage destiné à être utilisé localement	Information sur les exportations				
				Pays de destination	Quantité annuelle (kg de matière active)			Formulation
					1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	
i.								
ii.								
iii.								

Importations

4. Si le DDT est importé, veuillez fournir les informations suivantes :

Provenance des importations			Quantité totale nette importée par an (kg de matière active)			Formulation
Pays d'origine	Fabricant et adresse	Années d'importation	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	

Informations sur les stocks

5. Quel est le stock national total de DDT (poids net)? 1^{ère} année : _____ 2^e année : _____ 3^e année : _____

6. Liste des installations de stockage pour le DDT importé

Installation de stockage	Emplacement	Capacité (kg de matière active)	Autorité gestionnaire

7. Nom de l'autorité chargée de la gestion générale du DDT dans le pays : _____

8. D'autres organismes jouent-ils un rôle particulier en matière de gestion/supervision? OUI__ NON__

9. Dans l'affirmative, donner la liste de ces organismes et indiquer leurs rôles respectifs :

Organisme	Rôle joué dans la gestion ou l'utilisation du DDT

10. Le DDT est-il reconditionné dans le pays? Oui _____ Non _____

11. Dans l'affirmative, veuillez remplir le tableau suivant :

Organisme chargé du reconditionnement	Description du reconditionnement (boîte, sacs en polythène; description de l'étiquetage, etc.)	Formulation	Utilisation finale prévue	Quantité annuelle (kg de matière active)

B. ELIMINATION DU DDT

12. Stocks de DDT périmé dans le pays (poids total en kg) : 1^{ère} année : ____ 2^e année : ____ 3^e année : ____

13. Quelle est l'ancienneté du stock périmé (en années)?

14. Veuillez fournir les informations suivantes sur les installations de stockage du DDT périmé :

Installation et emplacement	Capacité totale	Quantité de DDT stockée (kg)	Condition de stockage (en termes de sécurité écologique et humaine)

15. Pour chaque installation mentionnée à la question 14, décrire les conditions de stockage (utiliser au besoin une page supplémentaire) :

16. Quel est l'organisme chargé directement de l'élimination du DDT?

17. Le DDT est-il éliminé dans le pays? OUI__ NON__ Observations complémentaires : _____

18. Si la réponse à la question 17 est négative, le DDT périmé est-il exporté? OUI____ NON____. Dans l'affirmative, indiquer la destination et le but de l'exportation. _____

19. Si le DDT périmé est éliminé dans le pays, veuillez remplir le tableau suivant :

Méthode d'élimination (voie électrochimique, incinération, etc.)	Installations utilisant la méthode	Nombre d'années d'utilisation de la méthode	Capacité annuelle d'élimination (kg)	Quantité éliminée chaque année (kg)	Coût de l'élimination (par kg)

C. UTILISATION DU DDT

20. Quelle est la quantité annuelle totale de DDT utilisée dans le pays (kg de matière active)?

1^{ère} année : _____ 2^e année : _____ 3^e année : _____

21. Quelle est la quantité annuelle de DDT utilisée pour lutter contre les vecteurs pathogènes (kg de matière active)?

1^{ère} année : _____, formulation(s) _____

2^e année : _____, formulation(s) _____

3^e année : _____, formulation(s) _____

22. Quelle est la part totale du DDT dans la lutte contre les vecteurs pathogènes en termes de :

i) Pourcentage de la

population nationale 1^{ère} année : _____ 2^e année : _____ 3^e année : _____

ii) Nombre de ménages 1^{ère} année : _____ 2^e année : _____ 3^e année : _____

23. Quelle est la part prise (en pourcentage) par les applications intérieures résiduelles de DDT dans le programme général de lutte antivectorielle du pays? :

En termes de coût : 1^{ère} année : _____ 2^e année : _____ 3^e année : _____

En termes de population exposée au risque : 1^{ère} année : _____ 2^e année : _____ 3^e année : _____

Nombre de maisons traitées : 1^{ère} année : _____ 2^e année : _____ 3^e année : _____

24. Veuillez remplir le tableau ci-après pour chaque maladie pour laquelle on utilise du DDT :

Maladie	Population exposée au risque de maladie	Charge de maladie (taux de prévalence et de mortalité)	Principales espèces vectrices ciblées	Quantité annuelle de DDT utilisée (kg de matière active pour les 3 années considérées)			Pourcentage de la population concernée par l'utilisation de DDT (pour les 3 années considérées)			Résistance ou tolérance connue et année où elle a été signalée pour la première fois
				1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	

25. Remplir le tableau ci-après pour chaque maladie pour laquelle on utilise du DDT (veuillez utiliser une page supplémentaire si besoin est) :

Maladie	Zones d'application de DDT (par exemple, district)	Taille de la population	Pourcentage de la population exposée au risque de maladie	Classification des modes de transmission de la maladie dans les zones d'application (A.stable ou instable) (B. Si stable, préciser s'ils sont hypo-, méso-, hyper- ou holo-endémiques)	Couverture (pourcentage des maisons pour les 3 années considérées)			Quantité annuelle de DDT utilisée (kg de matière active)		
					1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année

Informations sur les utilisations finales (organismes délivrant les autorisations) :

26. Existe-t-il des lois spécifiques et/ou des règlements applicables qui régissent l'achat et l'utilisation de DDT aux fins exclusivement de la santé publique? OUI ___ NON___

27. Dans l'affirmative, veuillez préciser.

28. Veuillez indiquer les contraintes éventuelles faisant obstacle à l'application effective de ces règlements.

29. Indiquer l'organisme délivrant les autorisations générales pour l'application de DDT aux fins de la lutte contre les vecteurs pathogènes. _____

30. Veuillez préciser si l'organisme délivrant les autorisations participe directement à l'utilisation de DDT aux fins de la lutte contre les vecteurs pathogènes ou joue simplement un rôle de supervision :

31. Si l'organisme délivrant les autorisations participe directement à l'utilisation de DDT, veuillez en décrire les structures (par exemple, existe-t-il des bureaux de district chargés de l'application dans les zones locales?)

32. Quelle est la quantité annuelle de DDT utilisée par l'organisme (les organismes en question)? Indiquer cette quantité en kg de matière active pour chaque organisme.

33. Quel est le coût moyen par maison traitée dans le cadre des applications intérieures résiduelles de DDT?

34. Quel est l'organisme, autre que celui délivrant les autorisations, qui procède aux applications intérieures de DDT? (par exemple, municipalités locales)? _____

35. Pour les organismes énumérés à la question 31, fournir les informations supplémentaires suivantes :

Organisme	Budget pour l'application de DDT (en pourcentage du budget total pour la lutte antivectorielle)	Nombre total de personnes et d'heures-homme utilisées par cycle d'application			Couverture annuelle de la population		
		1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année

Informations sur les utilisations finales (ménages)

36. Comment jugeriez-vous l'acceptation générale du DDT pour les applications intérieures par les ménages (en termes de taux de refus et de taux de replâtrages liés au DDT)?

37. Si les applications intérieures de DDT sont inacceptables, quelles sont les raisons données pour leur refus par les ménages? _____

38. Les applications de DDT sont-elles limitées à certains types de maisons ou à certains ménages? OUI : _____ NON : _____. Dans l'affirmative, veuillez préciser. _____

39. Quels sont les critères appliqués pour le choix de la zone géographique ou de la communauté aux fins des applications intérieures de DDT?

40. Qui fixe, au niveau local, le calendrier d'application de DDT?

41. Quels sont les facteurs qui déterminent le choix des dates du cycle d'application de DDT? _____

42. Quel est le nombre annuel de cycles d'application? _____

43. Quelle est la durée d'un cycle d'application (temps – en jours ou en heures)? _____

Surveillance de la résistance

44. Quelle(s) méthode(s) de bioessai utilise-t-on pour déceler une résistance au DDT? : _____

45. Veuillez remplir le tableau ci-après concernant la sensibilité des vecteurs au DDT¹ :

Maladie	Principale espèce vectrice	Mortalité minimum (%)	Mortalité maximum (%)	Dernière année où un essai a été effectué	Zones géographiques particulières où un essai a été effectué le cas échéant

¹ Mortalité sur une période de 24 heures de spécimens de moustiques exposés à une concentration standard pendant une heure (trousse d'essai fournie par l'OMS)

46. Veuillez fournir les informations ci-après sur l'efficacité des insecticides (en utilisant le test fourni par l'OMS)¹.

a) Résultats mensuels des bioessais concernant le DDT : 1^{ère} année

1^{er} mois _____

2^e mois _____

3^e mois _____

4^e mois _____

5^e mois _____

6^e mois _____

7^e mois _____

8^e mois _____

9^e mois _____

10^e mois _____

11^e mois _____

12^e mois _____

b) Résultats mensuels des bioessais concernant le DDT : 2^e année

1^{er} mois _____

2^e mois _____

3^e mois _____

4^e mois _____

5^e mois _____

6^e mois _____

7^e mois _____

8^e mois _____

9^e mois _____

10^e mois _____

11^e mois _____

12^e mois _____

c) Résultats mensuels des bioessais concernant le DDT : 3^e année

1^{er} mois _____

2^e mois _____

3^e mois _____

4^e mois _____

5^e mois _____

6^e mois _____

7^e mois _____

8^e mois _____

9^e mois _____

10^e mois _____

11^e mois _____

12^e mois _____

47. Décrire brièvement le(s) mécanisme(s) de surveillance appliqué(s) dans le pays pour surveiller la résistance au DDT (indiquer, le cas échéant, le nombre et l'emplacement des sites sentinelles) :
